

Entreprise américaine, entité en France

Par gbis, le 17/02/2016 à 19:18

Bonjour,

J'envisage de prendre des parts dans une société qui se trouve aux états unis. Celle-ci importera des produits fabriqués en france par mes soins (textile).

La question à laquelle je ne sais pas répondre est : Est il besoin de créer une structure en france pour acheter les matières premières, fabriquer et envoyer aux usa, ou existe-t-il la possibilité que l'entreprise américaine possède une antenne ou tout autre type de structure qui me permettrait d'acheter en france tout en récupérant la TVA ?

Je ne souhaite pas créer de structure en France. Quelle serait la fiscalité qui s'appliquerait à la sté américaine ?

Merci par avance pour votre réponse, Cordialement,